

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2020

**REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITE AGRICOLES EN FRANCE
CONTINENTALE ET DANS LES OUTRE-MER - (N° 3071)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 20

présenté par

M. Benoit, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Demilly, Mme Descamps, M. Meyer Habib,
M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer, M. Villiers, M. Warsmann et
M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à obtenir des précisions du Gouvernement sur le dispositif d'écrêtement du minimum de pensions à 85% introduit en commission des affaires sociales.

Alors qu'il s'agit d'envoyer un signal à l'attention des agriculteurs retraités, l'introduction de ce dispositif par amendement en atténue fortement la portée, sur un sujet qui devrait tous nous rassembler.

Par ailleurs, il risque de complexifier le suivi de la CCMSA, rendant ainsi plus difficile la mise en oeuvre de la revalorisation des pensions de retraite agricole au 1er janvier 2021.